

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Communication

Commission des affaires européennes

**Mercredi 29 janvier
2014
16 h 30**

Communication de M. Jérôme Lambert et M^{me} Marie-Louise
Fort sur l'Ukraine



COMMUNICATION SUR LES ÉVÉNEMENTS EN UKRAINE
de M. Jérôme LAMBERT et de M^{me} Marie-Louise FORT

Réunion de commission du 29 janvier 2014

Mes chers Collègues,

Nous vous avons présenté le 5 novembre 2013 une longue communication sur les relations Union européenne-Ukraine, qui avait donné lieu à l'adoption de conclusions par notre Commission.

Dans ces précédentes conclusions, nous faisons notamment part de notre souhait de voir signé, lors du Sommet de Vilnius de fin novembre, l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine.

Depuis, la situation a évolué, de façon hélas dramatique. Non seulement l'accord d'association n'a pas été signé, mais surtout – alors que nous appelions à des signaux forts du Gouvernement ukrainien en matière de respect des valeurs fondamentales de l'Union européenne – le « désir d'un rapprochement avec l'Europe » que la population ukrainienne manifeste directement et massivement dans la rue avec, il faut le souligner, des mouvements d'opposition au régime de nature différente, s'est heurté à une répression brutale, entraînant des morts et de nombreux blessés.

Loin de dissuader la foule des opposants, une série de mesures répressives entrées en vigueur mi-janvier a au contraire exacerbé leur désespoir, alimentant un cycle d'affrontements inédit depuis l'indépendance de cette ancienne République soviétique.

Dans une Déclaration du 17 janvier 2014, la Haute Représentante Catherine ASHTON a appelé le Président ukrainien à faire réviser ces mesures afin de les mettre en conformité avec les engagements internationaux de l'Ukraine.

Dans des Conclusions du 20 janvier 2014, le Conseil affaires étrangères a réitéré cet appel, demandant également « *aux autorités de pleinement respecter et de protéger le droit des manifestants pacifiques de s'associer et de s'exprimer librement, ainsi que la liberté de la presse* ».

Grâce sans doute en partie à ces pressions internationales, la Présidence ukrainienne a annoncé lundi soir (27 janvier) son intention d'abolir ces mesures répressives. Et hier matin (28 janvier) la Rada (le Parlement ukrainien) réunie en session extraordinaire a effectivement voté à la quasi-unanimité l'abrogation de ces lois.

Néanmoins, la lumière ne semble toujours pas faite sur des allégations de disparitions suspectes et l'opposition a réclamé l'amnistie pour tous les manifestants emprisonnés, ainsi que la poursuite des responsables des violences policières.

Face à cette actualité, notre Commission des affaires européennes ne peut rester indifférente. C'est pourquoi notre présidente Danielle AUROI a estimé – et nous avec elle – qu'il convenait d'évoquer à nouveau en urgence le sujet de l'Ukraine.

Plus précisément se pose aujourd'hui la question de la réaction que nous pouvons avoir au regard des événements en cours. Et, au-delà des témoignages de sympathie ou de soutien au peuple ukrainien, au-delà des préoccupations devant les graves dérives du régime du Président Viktor IANOUKOVITCH, que nous devons bien entendu exprimer, il convient de nous demander si nous devrions aller plus loin, en nous prononçant par exemple sur le principe de l'adoption de sanctions contre le Gouvernement ukrainien, dans l'hypothèse où les intentions d'ouverture affichées actuellement ne seraient pas suivies de suffisamment d'effets, ou dans l'hypothèse, redoutée par le peuple ukrainien, où serait décrété l'état d'urgence impliquant de nouvelles mesures restrictives des libertés.

Cette question est agitée depuis quelques jours dans plusieurs capitales européennes mais la réponse n'est pas aisée. Il existe, certes, une demande de l'opposition ukrainienne, qui souhaiterait que les Occidentaux et en particulier l'Union européenne s'engagent plus nettement. Les États-Unis, en riposte aux violences du 22 janvier qui ont fait cinq morts, ont déjà répondu par des restrictions de visas à l'encontre d'officiels ukrainiens et par des menaces de nouvelles sanctions...

Cependant la Russie a dénoncé, d'ores et déjà, de façon officielle, des « *ingérences étrangères* » dans les affaires de l'Ukraine. L'Ambassadeur russe auprès de l'Union européenne a critiqué les menaces de « *possibles actions* » de l'Union européenne envers l'Ukraine, évoquées notamment -sans autres précisions toutefois- par le Président de la Commission José Manuel BARROSO, dans une Déclaration du 22 janvier. Le même jour, les députés de la Douma ont appelé les Occidentaux à mettre un terme à leur ingérence dans les affaires de Kiev.

Certains États ou certains élus européens sont plus ouverts que d'autres à l'idée de sanctions. Mais elle est – à ce stade – encore loin de faire l'unanimité au sein de l'Union européenne. La France est restée jusqu'à présent assez réservée sur le sujet. Le Président François HOLLANDE a exprimé la semaine dernière en Conseil des ministres sa « *très vive préoccupation* » après les affrontements « *de plus en plus violents* » en Ukraine et l'adoption dans ce pays de textes restreignant « *les libertés d'expression et de rassemblement* » mais globalement la diplomatie française n'est pas en l'état favorable à des sanctions.

Il nous semble également - à nous Rapporteurs- que l'arme des sanctions serait à double tranchant : si l'Union européenne prend des sanctions économiques, ce ne seront pas le Gouvernement ukrainien ni les responsables des violences qui en souffriront le plus, mais les citoyens ukrainiens. D'autre part, le risque est grand alors de pousser encore plus l'Ukraine, pour des raisons purement économiques, vers la Russie...alors que malgré l'échec de Vilnius, l'Union européenne lui tend encore la main pour la signature de l'accord d'association.

Enfin, pour l'heure, peut-être faut-il encore essayer de préserver une possibilité de dialogue politique avec le Président IANOUKOVITCH, que des sanctions contre son régime rendraient encore plus difficile : rappelons qu'il a eu des gestes d'ouverture envers l'opposition, que son Premier ministre M. AZAROV a annoncé hier 28 janvier sa démission et que depuis hier également la Rada est réunie en session extraordinaire, pour tenter de trouver dans un cadre institutionnel une issue durable à la crise... D'autre part, l'Union européenne continue à chercher des solutions avec le pouvoir en place : le Commissaire à l'Élargissement Stefan FÜLE s'est rendu sur place (*c'est la raison pour laquelle son audition conjointe par notre Commission et celle du Sénat, prévue hier 28 janvier, a été annulée*) et M^{me} Catherine ASHTON vient d'arriver à Kiev, à l'issue du bref Sommet Union européenne-Russie qui s'est tenu hier soir à Bruxelles.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, chers Collègues, nous vous proposons d'adopter le présent projet de conclusions, qui témoigne de l'émotion de notre Commission face aux récents événements, qui demande instamment au Gouvernement ukrainien de libérer les manifestants (comme il semble s'y être engagé) ainsi que les opposants politiques, de favoriser le dialogue avec l'opposition et de rechercher avec elle une solution durable à cette crise profonde, mais qui se veut pour le moment mesuré et prudent sur la question des sanctions.

Nous n'excluons pas, évidemment, d'évoquer à nouveau cette question plus tard devant vous, en fonction de l'évolution des événements... Nous soulignons qu'à cette heure la situation est encore tendue et instable à Kiev, qu'elle s'est

envenimée également dans plusieurs régions, et qu'il est donc très difficile de présager du cours possible de ces événements.

Dans ces conditions, et en l'état des informations dont nous disposons actuellement, nous vous proposons l'adoption des conclusions suivantes.

CONCLUSIONS

La Commission des affaires européennes,

Vu ses précédentes Conclusions du 5 novembre 2013 sur les relations Union européenne-Ukraine,

Vu l'évolution de la situation en Ukraine depuis cette date,

Vu la Déclaration du 17 janvier 2014 de la Haute Représentante M^{me} Catherine ASHTON sur les mesures adoptées le 16 janvier par le Parlement ukrainien,

Vu les Conclusions du 20 janvier 2014 du Conseil affaires étrangères sur les dernières évolutions de la situation en Ukraine,

Vu la Déclaration du 22 janvier 2014 du Président de la Commission M. José Manuel BARROSO :

1. Exprime sa profonde émotion face à la répression brutale des manifestations de l'opposition de janvier 2014, qui a provoqué plusieurs morts et de nombreux blessés.

2. Fait part de son indignation face à l'adoption le 16 janvier 2014, par le Parlement ukrainien, d'une législation qui aurait conduit à une restriction considérable des libertés d'expression, de réunion et de manifestation, et aurait été à contre-courant des progrès précédemment accomplis par l'Ukraine sur la voie d'un rapprochement avec les valeurs fondamentales de l'Union européenne.

3. Prend acte du fait que le Parlement ukrainien réuni en session extraordinaire s'est prononcé le 28 janvier pour l'abrogation de ces mesures.

4. Demande instamment aux autorités ukrainiennes de mettre fin à la répression brutale des manifestations et de conduire un dialogue ouvert avec les représentants de l'opposition et de la société civile, afin de trouver une solution démocratique et durable à la crise actuelle.

5. Demande instamment la libération des personnes arrêtées arbitrairement à l'occasion de ces manifestations ainsi que celle de tous les détenus politiques ;

souhaite que des mesures soient prises très rapidement pour élucider les cas de disparitions suspectes et sanctionner les responsables de violences contre les manifestants.

6. Si aucune solution démocratique à la crise actuelle n'est trouvée et si des atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales continuent à être commises au cours des semaines à venir, demande que l'Union européenne, dans cette hypothèse, prenne des sanctions ciblées à l'encontre des autorités ukrainiennes.